

tes du Maître-Général de l'Ordre des Prêcheurs des Confréries ou pieuses Associations portant le nom du Rosaire ; en sorte que, si dans l'avenir il en était érigé de semblables sans les dites lettres patentes, elles ne jouiraient d'aucun des privilèges, biens spirituels et indulgences dont les Pontifs Romains ont enrichi la vraie et légitime Confrérie du Saint-Rosaire. Nous déclarons, de plus, qu'elles ne doivent jouir d'aucune des Indulgences communes accordées indistinctement et d'une manière générale à toutes les confréries, canoniquement érigées sous n'importe quel titre.

II

Interrogé par Mgr l'évêque d'Aoste, la Sacrée Congrégation des Indulgences a répondu :

Lorsqu'une Confrérie a égaré ou perdu ses lettres d'érection canonique, émanées du Maître-Général des Frères-Prêcheurs, mais qu'elle possède la preuve authentique qu'elle est canoniquement érigée et qu'elle a possédé ces lettres, par exemple dans ses registres, le procès-verbal de son érection les mentionnant, etc., elle reste canoniquement érigée et n'a nullement besoin de demander de nouvelles lettres.

Conformément au décret de la Sacrée Congrégation des Indulgences du 12 décembre 1892, et quels que soient les privilèges particuliers de la Confrérie du Rosaire, on ne peut inscrire sur ses registres le nom des défunts, même à cette fin qu'ils soient ainsi recommandés aux prières des Associés et participent aux mérites de la Confrérie.

Le Catalogue des Indulgences de la Confrérie devra être soumis à l'ordinaire avant d'être promulgué. Il n'est point absolument nécessaire toutefois qu'il soit signé de lui.

III

Enfin, à la prière du Rme P. Cormier, Procureur Général de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, le cardinal préfet de la Sacrée Congrégation des Indulgences a obtenu du Saint-Père, dans l'audience du 8 septembre 1899, un nouveau délai d'un an pour que les Confréries du Rosaire, non pourvues de lettres-patentes du Maître-Général de l'Ordre, puissent se mettre en règle sous ce rapport, sans perdre leurs privilèges.

— 202 —

Prohibi



A Sac
pro
res

apocryphes le

Parmi elles

1o Les lita
disait composé

2o Une salu
de l'Ave Mari

3o Le chapel
semble à une t
entre le bœuf
ronne chez eux
33 jours cinq
une âme du
jours d'indulge

4o Une révé
reuse de l'épaul
accordés par le
en l'honneur de

5o Le chapel
Seigneur Jésus-
avec la délivran
péchés à chaque
mille fois par jo
pendant la messe

6o Les paroles
ses bras son fils
âmes du purgato
Credo, un Salve

7o La promess
pape Eugène III
neur des trois os
Seigneur ; et d'au